

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-042

### Agrandissement d'un édifice situé au 1455-59, rue Towers, à l'angle du boulevard de Maisonneuve Arrondissement de Ville-Marie

Le projet de règlement P-03-042 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) » a été adopté par le conseil le 24 mars 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-03-042 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Ville-Marie de façon à modifier les limites de densité applicables à un territoire délimité par la rue Sainte-Catherine et la ruelle bordant le côté sud du boulevard de Maisonneuve, entre les rues Saint-Marc et du Fort.

Cette modification émane d'une demande formulée par le Groupe immobilier TRIAA Inc., conformément au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). L'entreprise projette de modifier l'immeuble de 3 étages situé au 1455, rue Towers, et ce en construisant un agrandissement de cinq étages avec mezzanine sur les terrains qui lui sont contigus, sur la rue Towers et sur le boulevard de Maisonneuve.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle modifie les limites de densité de l'emplacement visé.

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ à l'arrondissement de Ville-Marie, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)



## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mercredi 16 avril 2003  
19 h  
Les Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 30 mars 2003

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville



## **PUBLIC CONSULTATION**

### **Amendment to the Urban Plan By-law P-03-....**

#### **Change of density limits Extension of the building located at 1455-59 Towers Street, corner of de Maisonneuve Boulevard Ville-Marie Borough**

The draft by-law P-03..... entitled "Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie" (CO92 03386) was adopted at the Montréal city council meeting of March 24, 2003.

At the city council's request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on the draft by-law and provide the background material.

#### **Object of consultation**

The draft by-law P-03-..... amends the urban plan for Ville-Marie by changing the density limits applied to the territory delimited by Saint-Catherine Street and the alley that borders the south side of de Maisonneuve Boulevard, between Saint-Marc and du Fort Streets.

This change was requested by the real estate group TRIAA Inc., in accordance with the by-law on specific construction projects, change, or occupation for a building (CA-24-011). The firm plans to modify the 3 storey building located at 1455 Towers Street by constructing an extension of five levels including a mezzanine on the adjacent lands on Towers Street and on de Maisonneuve Boulevard.

Public consultations must be held as the draft by-law departs from the urban plan as to density limits of the intended location.

#### **Background material**

The draft by-law and background material may be consulted at the following places, during regular office hours:



- Ville-Marie borough office, 888 De Maisonneuve Boulevard East, 5th floor
- Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, Metcalfe Street, suite 1414 and on the web site at [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **PUBLIC CONSULTATION MEETING**

All persons and organizations concerned are invited to attend the meeting on:

**Wednesday, April 16, 2003  
at 7 p.m.**

Cours Mont-Royal  
1550 Metcalfe Street, 14th floor

The meeting will be conducted as follows:

- Description of the committee's mandate and rules of procedure
- Description and explanation of the draft by-law, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

Information: Alain Cardinal 514-872-3568 (OCPM).

Montréal, March 30, 2003

Jacqueline Leduc  
City Clerk

**Published in the Friday February 28, 2003 edition of *The Gazette*.**